

OFFRE D'EMPLOI AMÉNAGISTE

Située en Gaspésie, la MRC du Rocher-Percé est composée de cinq villes en effervescence. C'est aussi le pôle québécois des pêches commerciales, le géoparc mondial UNESCO et la place familiale de choix pour les nouveaux arrivants.

La MRC du Rocher-Percé est la principale répondante en ce qui a trait au développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire. Elle vise un développement harmonieux en tenant compte des réalités de ses cinq municipalités territoriales.

PRINCIPALES FONCTIONS

Sous la responsabilité *de la direction générale*, le titulaire du poste assume les principales fonctions suivantes :

- Coordonner les différentes activités du service d'aménagement;
- Participer à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement révisé, notamment à la rédaction de divers documents (règlements de modification, avis, analyse, etc.);
- Analyser et émettre des avis sur la conformité à l'égard du schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Préparer et présenter les différents dossiers en lien avec l'aménagement du territoire;
- Fournir un soutien technique et professionnel aux municipalités locales dans l'application réglementaire et l'élaboration de leurs outils d'urbanisme;
- Participer à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC;
- Accompagner les municipalités visant la conformité des règlements au schéma d'aménagement;
- Assister aux réunions du conseil et aux comités relatifs à l'aménagement du territoire;
- Agir à titre d'inspecteur régional de la MRC du Rocher-Percé relativement à l'application des règlements de la MRC, notamment sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC du Rocher-Percé;
- Effectuer toute autre tâche à la demande de son supérieur.

EXIGENCES ET PROFIL RECHERCHÉ

- Détenir un diplôme universitaire dans une discipline pertinente (aménagement du territoire, urbanisme, géographie);
- Avoir un minimum de trois années d'expérience pertinente à la fonction;
- Avoir une bonne connaissance des lois et règlements régissant l'aménagement au Québec;
- Maîtriser les principaux outils informatiques, dont Microsoft Office et Arc GIS;
- Détenir un permis de conduire valide et disposer d'une voiture;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral;
- Démontrer une aptitude à communiquer efficacement avec tact et diplomatie;
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur et de professionnalisme;
- Faire preuve de jugement, de discrétion et de prévoyance;
- Avoir le sens de l'initiative et de l'organisation;
- Avoir la capacité de réaliser plusieurs tâches simultanément;
- Avoir une bonne connaissance du milieu, un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire offert selon la politique salariale en vigueur..... 66 737 \$ – 83 346 \$
Nombre d'heures par semaine..... 32 1/2 h (temps plein)
Statut d'emploi..... Contractuel 1 an, possibilité de permanence
Lieu de travail..... Chandler
Date prévue d'entrée en fonction..... 26 octobre 2020

La MRC du Rocher-Percé applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des Premières Nations, les personnes issues des minorités visibles, les personnes issues minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

COMMUNICATION

Précisions additionnelles : Les candidats auront à passer un test pour évaluer leurs connaissances relatives à l'emploi et devront répondre aux exigences fixées par la MRC, et ce, en fonction du poste convoité.

Site Internet de la MRC du Rocher-Percé : <http://www.mrcrocherperce.qc.ca>

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, devront être reçues par courriel seulement, **au plus tard, le vendredi 25 septembre 2020, à 16 h**, à l'adresse suivante croussy@rocherperce.qc.ca. Veuillez indiquer, dans l'objet du courrier électronique, le poste « Aménagiste ».

Nous remercions tous les candidats de l'intérêt porté à notre établissement. Cependant, seules les personnes convoquées en entrevue seront contactées.

Le générique masculin est utilisé dans le texte sans intention discriminatoire et uniquement dans le but de l'alléger.